



«Dossier Souscription Part Social et Titres de Participation à la SCIC TURBO CEREAL »

Projet porté par la SCIC/SAS Turbo Cereal France -
co-Production de céréales durable Française

Dans le cadre du développement de son capital et du soutien de ses producteurs



Avec le soutien de



SCIC/SAS Turbo Cereal France - société coopérative d'intérêt collectif/ Société par Actions Simplifiée. A capital variable

Contact : Marcel Turbaux Tél.: +33 6 14 50 23 74 Email: marcel@turbocereal.io

Siege : 4 place de l'Opera 75002 Paris - RCS Paris 828 275 602

Avertissement :

Investir dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques : perte totale ou partielle du capital investi, illiquidité des titres dont la revente peut être incertaine voire impossible. Pensez à diversifier votre portefeuille et n'investissez qu'une partie de votre épargne disponible dans des projets que vous comprenez. Les performances obtenues avec les projets antérieurs ne constituent pas une garantie des performances futures et l'obtention du taux de rendement cible pour ce projet ne représente pas une garantie de performance ; ce dernier est fourni à titre informatif uniquement. Vous recevez ce document de Turbo Cereal France car vous êtes inscrit. Les informations mentionnées dans cet email sont strictement confidentielles et exclusivement réservées aux membres dûment inscrits sur la plateforme, dont le profil d'investisseur a été validé, après acceptation par ceux-ci des risques précités. Il ne constitue en aucun cas une offre au public de titres financiers au sens de l'article L 411-1 du Code monétaire et financier.

BIENVENUE CHEZ TURBO CEREAL, UNE COOPÉRATIVE SOLIDAIRE

De la sécurité d'une récolte future, au désarroi d'un **manque de trésorerie**, la détresse de la filière est très fortes. Des offres existent mais ne sont hélas pas à la hauteur des attentes et leurs coûts augmentent le désarroi. **Notre solution : co-produire via une coopérative solidaire de statut SCIC SAS.**

Notre coopérative créée en 2017, **agréée et labellisée** par le pôle Finance Innovation et l'OCCE, est un acteur **indépendant** avec **plus de 30 ans d'expérience**, plus de 500 M€ de chiffres d'affaires auprès de plus de 1200 agriculteurs et membres de la filière.

Aussi un grand nombre de partenaires dans les domaines de la cybersécurité, de la finance, du digital, de l'agriculture et du trading.

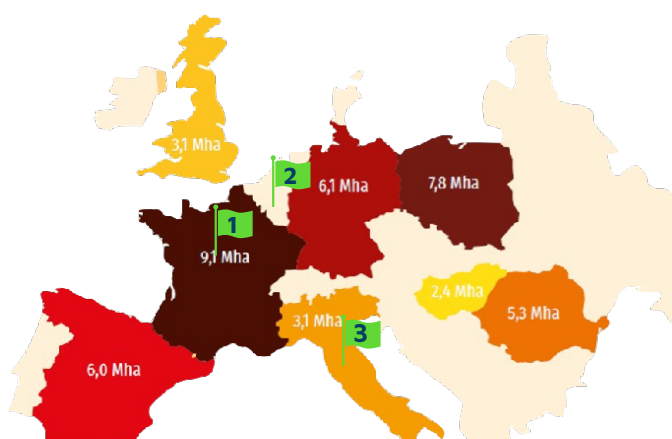
Turbocereal est une coopérative solidaire de type SCIC SAS agréée et labellisée, dont la spécialité est de fournir à ses membres, des services de gestion et de production agricole durable.

Elle associe les particuliers, consommateurs, les investisseurs avec les producteurs céréaliers pour leur offrir à l'un de la trésorerie pour son cycle de production et aux autres un placement avec **une garantie de livraison** et un **rendement financier significatif**.

Nous mettons le « **Faire Ensemble** », l'innovation et notre passion pour la création de valeur durable au cœur de notre agriculture.

Nous intervenons depuis la France et dans des pays d'Europe où la production de céréales est onéreuse pour plus de 65% des agriculteurs qui ne disposent pas de la trésorerie suffisante. L'activité de négoce associé, nous permet d'obtenir un accès simple et immédiat à des offres de céréales sécurisées (contrat futur), conformes et de qualités permettant la transition agri environnementale de la filière céréalière.

Nos associés agriculteurs et collecteurs sont des membres agréés situés dans des pays de la Communauté Européenne qui souhaitent produire ou acquérir des céréales afin d'alimenter leur marché local ou à l'exportation et ainsi proposer une offre en adéquation avec les attentes des consommateurs (BIO, label Haute Valeur Environnementale, Bas Carbone ...).



UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

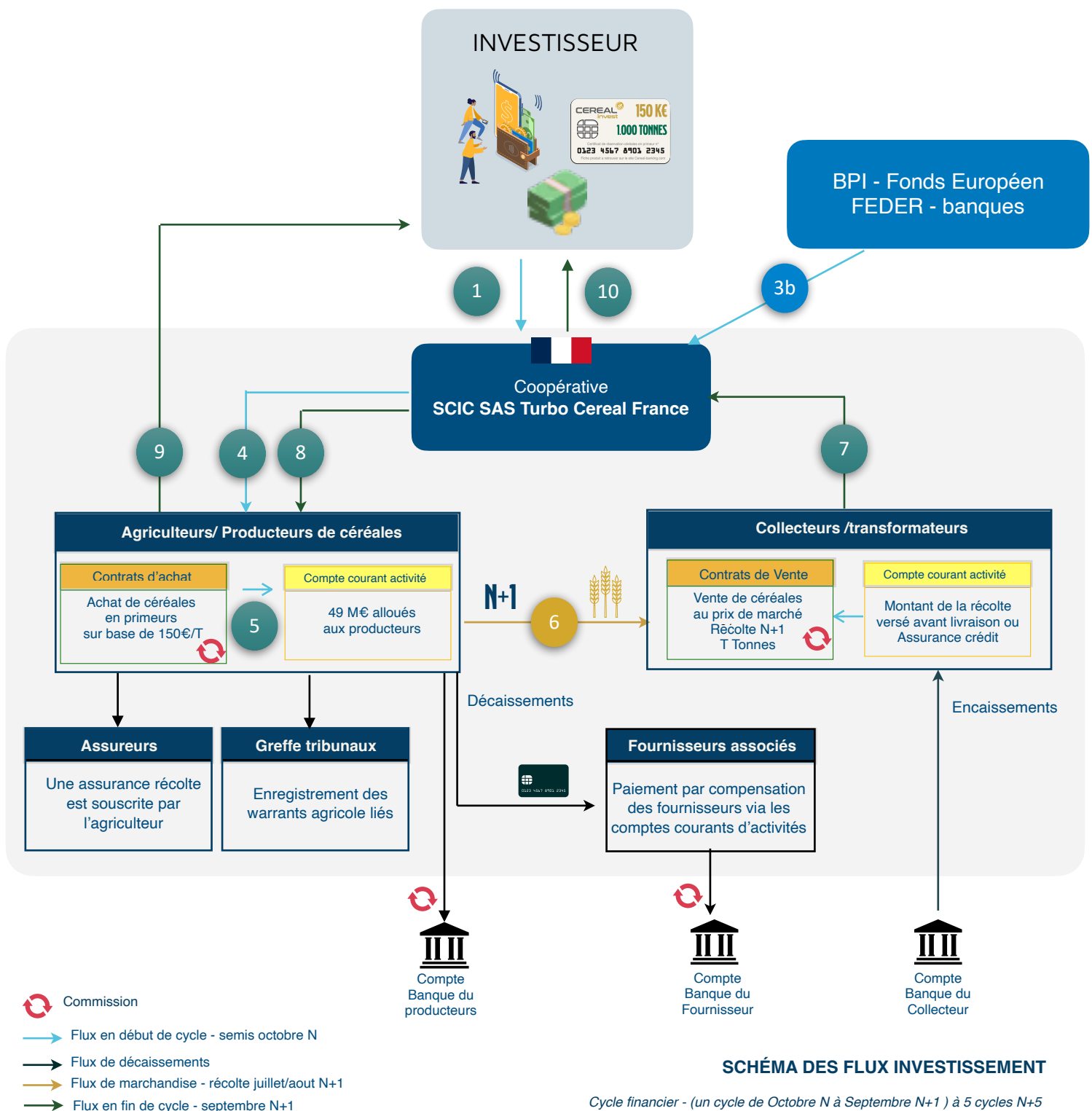
NOTRE SOLUTION : UN MODÈLE ÉCONOMIQUE AGRICOLE RÉINVENTÉ

Le placement dans une SCSp permet la souscription de parts sociales de la Société Turbo Cereal France qui **permet l'acquisition de Cereales en primeurs et son financement au sein de la communauté.**

Cette transaction apporte aux Producteurs de céréales les moyens financiers de produire de façon durable. La Société se place comme partenaire de production et de commercialisation entre ces mêmes producteurs et l'ensemble des intervenants extérieurs fournisseurs, collecteurs.

Un système de pare-feu éprouvé apportent des garanties sur les productions

Vous devenez collectivement propriétaire de céréales futures par un montage juridique simple.



NOTRE PRODUIT, UN COLLATÉRAL « PRODUCTION AGRICOLE »

Des Parts sociales de SCIC liées à des contrats de productions et détentrice des garanties des warrants agricole lié aux contrats de production.

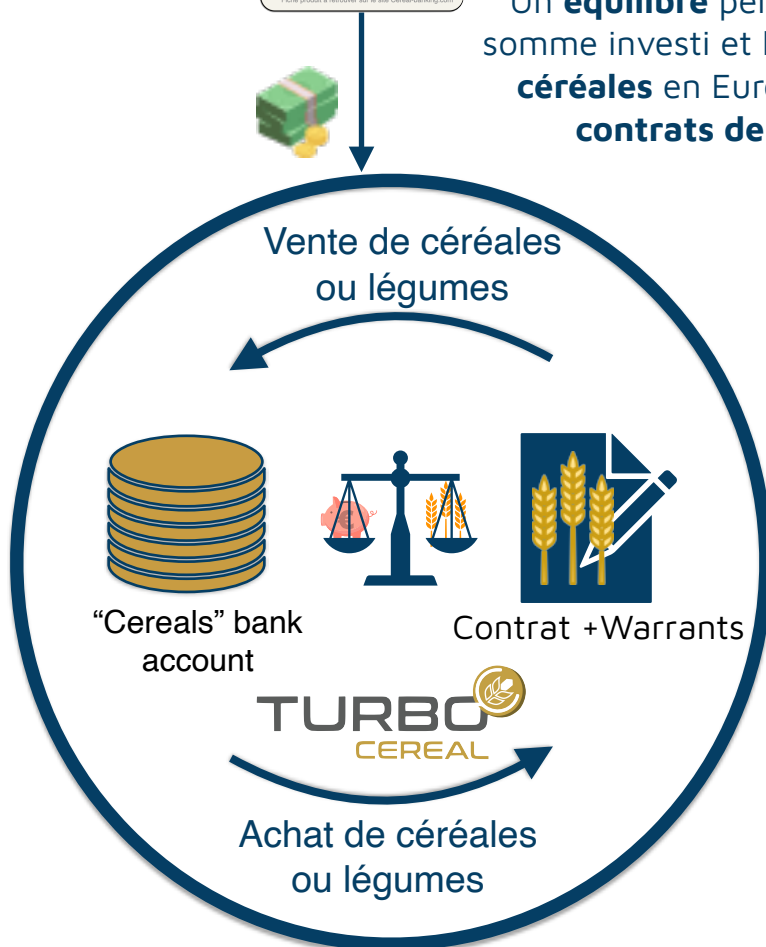
Une transparence financière tout au long du cycle de production



Parts sociale liées aux contrats de production



Un **équilibre** permanent entre la somme investi et le couple, **compte céréales** en Euros et valeur des **contrats de production**



- Placement en parts de la Scic SAS à capital variable pour 12 mois à 66 mois
- Sous forme de parts sociale de 30€ avec sous jacent contrat de production
- Utilisation d'un prix d'achat/vente planché de 150€/T (équivalent Rendu Rouen)
- **Minimum citoyen 3 000€** = 20 Tonnes
- Minimum investisseurs averti = 150.000 € soit 1000 Tonnes de céréales
- Dividendes **jusque 2% par an**, distribution décidée annuellement en AG
- Gratitude du producteur après récolte de **2 à 10 % en parts sociale**
- Rachat annuel des parts de la SCSp possible **en octobre** par Turbo Cereal
- **Marché secondaire** entre membres envisageable selon demande.

NOS TITRE PARTICIPATIFS

Des titres participatifs pour le développement de la SCIC

Les titres participatifs sont un investissement dont les règles et la rémunération sont contractualisés. Pour les associés et les investisseurs ceci forme la base de confiance dans ce système financier.

La SCIC Turbo Cereal France lance son offre de titres participatifs, ouverte à la souscription jusqu'au 15 décembre 2024.

Ces titres, émis à une valeur nominale de 500 euros, proposent aux investisseurs un rendement annuel intéressant. La partie fixe de la rémunération est fixée à 6 % par an. En complément, une partie variable peut s'ajouter, basée sur les performances financières de la SCIC, évaluées à partir du chiffre d'affaires de l'année N-2.

Cette partie variable peut atteindre jusqu'à 1,50 %, sous certaines conditions de seuil de chiffre d'affaires, mais ne sera pas appliquée pour l'année 2025. L'offre impose un montant minimum de souscription de 15 000 euros, soit l'achat de 30 titres participatifs. Ces titres sont destinés à être conservés sur une durée minimale de sept ans, après quoi ils peuvent être remboursés, sous réserve d'une décision de la SCIC. Ce remboursement inclut une prime, garantissant un taux de rendement interne (TRI) minimum de 6 % brut, compensant toute insuffisance de la rémunération annuelle.

En raison de l'absence de marché secondaire, la liquidité de ces titres est limitée, ce qui signifie que leur revente pourrait s'avérer difficile en dehors des circuits internes de la coopérative. Les titres participatifs sont subordonnés, ce qui implique qu'en cas de liquidation de la SCIC, ils seront remboursés après les autres créanciers. Cette caractéristique renforce le risque, mais aussi le potentiel de gain pour les investisseurs.

La rémunération annuelle des titres participatifs, ainsi que la prime de remboursement éventuelle, sont exprimées en montants bruts, sans prendre en compte les impôts et prélèvements applicables dans le pays de résidence de l'émetteur ou du titulaire.

En France, ces revenus sont soumis au régime fiscal des obligations à taux fixe, soit un Prélèvement Forfitaire Unique (PFU) de 30 %, comprenant une taxe sur le revenu de 12,8 % et des prélèvements sociaux de 17,2 %. Les investisseurs peuvent toutefois opter pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu lors de leur déclaration fiscale, en lieu et place du taux forfaitaire.

Emission de 1800 titres participatifs de valeur nominale de 500 euros chacun, émis au pair, décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 septembre 2024.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

partie fixe : **intérêts annuels de 6 %** sur 98 % de la valeur nominale du titre

part variable : 2,5 % sur l'évolution EBE d'une année sur l'autre

Date d'ouverture de la souscription le 15 octobre 2024 et date de fermeture le 21/12/2024

Les titres seront remboursés in fine au bout de 7 ans au porteur. (membre associé de la SCIC)

Prendre rendez vous par mail:
contact@turbocereal.io ou au + 33 3 23 51 41 84

Demandez à parler à Sylvie, Flavie ou Marcel qui vont vérifier votre capacité à investir auprès des associés de la SCIC Turbocereal en vous posant quelques questions et validant le bulletin de souscription rempli et votre collègue au sein de la coopérative.

Le RIB de notre compte dédié aux souscription chez Qonto vous sera donné afin d'effectuer virement avec un numéro de référence vous sera transmis.



Flavie Becquet Turbaux
RH - CFO
Diplômé en gestion de patrimoine



Sylvie Landsherre
Responsable Filière



Marcel Turbaux
CEO

TURBO CEREAL FRANCE		Qonto
Coordonnées bancaires		
IBAN FR76 1695 8000 0140 9076 2529 012 Banque 16958 Agence 00001 Compte 40907625290 Clé 12		BIC/SWIFT QNTOFRP1XXX
Titulaire TURBO CEREAL FRANCE 4 PLACE DE L OPERA 75002 PARIS 2		SWIFT La banque émettrice pourrait vous demander le BIC de notre banque partenaire avant d'effectuer un virement SWIFT : TRWIBEB3XXX.
Domiciliation: Qonto (Oolinda SAS), 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France		

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES SCIC TURBO CEREAL

Merci de remplir toutes les rubriques en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné,

☐ **Personne physique.**

☐ **Personne Moral**

Je soussigné.e :

Nom de naissance

Structure , si personne morale

Siret :

Né.e le :

Lieu de naissance :

Demeurant à :

Tél :

Courriel :



Déclare souscrire au capital de la SCIC TURBO CEREAL au vu et su des statuts (disponible sur le site)



1 part Sociale de 30 €

Offerte par Mr Marcel Turbaux CEO dans la limite de 50

Correspondant à l'adhésion à la coopérative collège C - D - E



Nombre de parts souscrites ce jour : *100 parts* 30 euros = 000 €

Correspondant à la réservation de * 20 Tonnes de Céréales à 150€/T

Echéance au 30 septembre après 1 - 3 - 5 récoltes* soit le 30/09/202_



Nombre de parts souscrites ce jour : *5 000 parts* 30 euros = 0 000 €

Correspondant à la réservation de *1 000 Tonnes de Céréales à 150€/T

Echéance au 30 septembre après 1 - 3 - 5 récoltes soit le 30/09/202_

Correspondant à l'adhésion à la coopérative collège E et F investisseur averti

L'attention est portée aux souscripteurs que tout investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières, ainsi que le risque de liquidité.

Le contrat est valable après la réception des fonds par virement sur le compte bancaire

IBAN FR76 1695 8000 0176 6214 8193 088 / BIC QNTFRP1XXX

Pièces indispensables à joindre : Copie pièce d'identité du représentant et justificatif domicile et Kbis si c'est une entreprise qui investit.

En cas de livraison, Caractéristique, Logement, livraison, fixation du prix de facturation se fera après accord via un courtier assermenté au choix des conditions du contrat final.

Je déclare voir pris connaissance des statuts et en accepte tous les termes

Fait à Paris, le / 2024 .

Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Encart réservé à Turbo Cereal

Date de réception du paiement :

Date de contre-signature :

Signature du représentant légal :

* choisir la durée

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable de 4,8 M€ au 31/12/2021 - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z

N° TVA Intracommunautaire FR31828275602

BULLETIN DE SOUSCRIPTION TITRES PARTICIPATIFS SCIC TURBO CEREAL

Merci de remplir toutes les rubriques en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné,

☐ **Personne physique.**

☐ **Personne Moral**

Je soussigné.e :

Nom de naissance

Structure , si personne morale

Siret :

Né.e le :

Lieu de naissance :

Demeurant à :

Tél :

Courriel :



Emission de 1800 titres participatifs de valeur nominale de 500 euros chacun, émis au pair, décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 septembre 2024.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

partie fixe : **intérêts annuels de 6 %** sur 98 % de la valeur nominale du titre

part variable : 2,5 % sur l'évolution EBE d'une année sur l'autre

Date d'ouverture de la souscription le 15 octobre 2024 et date de fermeture le 21/12/2024

Les titres seront remboursés in fine au bout de 7 ans au porteur. (membre associé de la SCIC)

Déclare souscrire au Titre participatif de la SCIC TURBO CEREAL au vu et su de la documentation

L'attention est portée aux souscripteurs que tout investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières, ainsi que le risque de liquidité.

Le nombre de parts de 500€ (mini 30) suivant

(en chiffres et en lettres) titres participatifs de valeur nominale de 500 euros chacun, de l'émission ci-dessus visée pour un montant total de euros

A l'appui de ma souscription, je verse la somme de € (en chiffres et en lettres), montant intégral de mes engagements (à régler par virement à l'ordre de Turbo Cereal France)

Je déclare être membre à jours et avoir pris connaissance des statuts et en accepte tous les termes

Le contrat est valable après la réception des fonds par virement sur le compte bancaire
IBAN FR76 1695 8000 0176 6214 8193 088 / BIC QNTOFRP1XXX

Fait à Paris, le / 2024 .

Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Encart réservé à Turbo Cereal

Date de réception du paiement :

Date de contre-signature :

Signature du représentant légal :

* choisir la durée

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable de 4,8 M€ au 31/12/2021 - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z

N° TVA Intracommunautaire FR31828275602

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT

PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCIC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein de Turbo Cereal ?

☐ Oui, combien ☐ Non

Détenez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

☐ Oui ☐ Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant ?

- ☐ Soutenir le projet social et solidaire
- ☐ Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- ☐ Assurer des revenus complémentaires réguliers
- ☐ Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

.....

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

☐ Moins de 5 ans ☐ Plus de 5 ans

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertaines, voire impossible ?

☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

☐ Oui ☐ Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

AUTO-CERTIFICATION DE RÉSIDENCE FISCALE

Partie 1 – Identification du Titulaire:

Titre :

Nom (de naissance) :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Adresse de résidence principale :

Numéro :

Rue :

Code postal :

Ville :

Pays :

Partie 2 – Pays de résidence fiscale et Numéro d'Identification Fiscale (« NIF »)

Remarques :

- Veuillez noter qu'il s'agit du pays dans lequel le Titulaire de compte est imposable sur son revenu mondial et qui est pris en compte pour les services fiscaux dont il peut bénéficier (Tax Report, Tax Relief, Tax Reclaim).

- En règle générale, le pays de résidence fiscale d'une personne physique correspond à son pays de résidence principale. Dans le cas contraire, veuillez nous fournir un certificat de résidence fiscale émis par une autorité compétente ou tout autre document attestant du pays de résidence fiscale du Titulaire de compte.

Pays:

NIF* :

* A compléter si le pays de résidence fiscale est autre que la France *
ou NIF indisponible :

Veuillez indiquer la raison pour laquelle vous ne disposez pas d'un NIF :

DOCUMENT D'INFORMATIONS GENERALES

SOCIETARIAT SCIC

Le présent document contient des informations essentielles sur l'investissement en parts sociales de la SCIC TURBO CEREAL.

Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Tout investissement présente un risque de perte en capital.

L'offre présentée ici ne donne pas lieu à un prospectus soumis à un visa de l'AMF. Elle est adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs (< 150 personnes). Tout investisseur agit pour son propre compte.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des titres financiers acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues pour une OPTF.

La SCIC TURBO CEREAL FRANCE (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) a été créée en février 2017, elle fait référence au texte de loi n°2001-624 du 17 juillet 2001. Elle a pour volonté de financer autrement l'agriculture. Elle sera propriétaire et gestionnaire des contrats d'achats futures de céréales partagées via les investissements et opérations réalisés dans le négoce qu'elle préside.

Ses missions sont le développement de solutions innovantes pour les investisseurs privés et le. Financement du cycle d'exploitation des agriculteurs. La SCIC a également pour objectif d'accompagner des groupes d'agriculteurs dans la concrétisation de leur transition environnemental, de réaliser le suivi et le pré audit de ceux ci, et de créer et développer du lien social entre les consommateurs et la filière du pain au grain.

C'est une Société Anonyme Simplifiée, Labellisé ESS par le Pôle finance innovation - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et elle a pour objectif principal le financement de la filière. La gouvernance est coopérative et participative. Un « personne » égale « une voix » au sein de chaque collègue.

COMMENT SOUSCRIRE ?

~~En ligne, directement sur notre site internet : www.turbocereal.io ou www.cereal-transiton.com pour les investisseurs avertis~~

Par courrier postal, nous vous envoyons le dossier « investisseurs ».

Faites-en la demande par mail : contact@turbocereal.io ou par téléphone : 03 23 51 41 84

Plusieurs documents à consulter et à remplir :

- Le Document d'informations générales à consulter
- Le Bulletin de souscription à remplir
- Le Test d'adéquation à remplir

LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DONNE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOTS SUR LE REVENU POUR LE PARTICULIER.

C'est un investissement qui bénéficie d'avantages fiscaux, dans le cadre du dispositif Madelin : il est déductible des impôts à hauteur de 25 %, à condition de ne pas demander le remboursement des parts sociales avant 5 ans.

LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EST POSSIBLE MAIS ENCADREE.

Statutairement, au moins 57,5 % des bénéfices sont obligatoirement placés en réserve impartageable (développement et consolidation de la société). Le sociétaire peut donc percevoir une rémunération :

- Sur le reliquat des bénéfices réalisés (42,5 %), sur décision de l'assemblée générale,
- Limitée au Taux Moyen de rendement des Obligations (TMO) publié deux fois par an au Journal Officiel (2018 : environ 1%, 2019 : environ 0,4 %, 2020 : environ 0,2 %) majoré de deux points.

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z - N° TVA Intracommunautaire FR

LA SORTIE EN CAPITAL EST POSSIBLE.

En cas d'exercice par le souscripteur de son droit de retrait prévu dans les statuts :

- Il n'existe pas de garantie que la coopérative puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale
- Même dans le cas où la coopérative fait des bénéfices, le remboursement des parts sociales ne peut se faire à une valeur supérieure à la valeur nominale (30 €).

La sortie est possible après clôture de l'exercice avec accord de l'assemblée générale. Toutefois, la durée de détention minimale conseillée des actions est de 5 ans ; c'est la condition pour bénéficier de la réduction d'impôt Madelin.

- Si le souscripteur souhaite se retirer avant 5 ans, sa demande est soumise avant le 30 mai pour une sortie le 30 septembre à partir de la 2^{ème} année.
- L'échange avec un autre membre est possible de gré à gré après accord de la direction.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte totale ou partielle du capital investi

Risque d'illiquidité

Risque de la perte de valeur des parts sociales

Risque plus faible

Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Rendement typiquement plus faible.

Rendement typiquement plus élevé

LA GOUVERNANCE EST ASSURÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres :

Membre	Fin du mandat
Madame Flavie TURBAUX	Assemblée à tenir en 2027 – approbation des comptes 2026
Madame Martine BECQUET	Assemblée à tenir en 2027 – approbation des comptes 2026
Monsieur Marcel TURBAUX (Président)	Assemblée à tenir en 2024 – approbation des comptes 2023
Monsieur en cours de renouvellement	Assemblée à tenir en 2024 – approbation des comptes 2023
Madame Sylvie LANSHEERE	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025
Monsieur en cours de renouvellement	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025
Monsieur en cours de renouvellement	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025

LES COLLEGES DE LA SCIC.

Les statuts de notre société coopérative prévoient une répartition des sociétaires (et de leurs droits de vote) par un système de collège garantissant la gestion démocratique de la coopérative. Ainsi, l'augmentation de capital au sein de chaque collège mais ne changera pas la répartition des droits de vote entre les collèges.

(% de droit de vote)

- Collège A : 35% Associés Fondateurs
- Collège B : 20% Associés Développeurs
- Collège C : 10% Associés Salariés & Producteur agricole
- Collège D : 10% Associés consommateurs et partenaires économique
- Collège E : 15% Associés partenaires de la Filière agricole et collectivités
- Collège F : 10% Associés Banques et investisseurs

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z - N° TVA Intracommunautaire FR

VOTRE JUSTIFICATIF INSCRIT DANS LA BLOCKCHAIN AXIOCAP/INFOGREFFE

Après validation de votre bulletin de souscription rempli.

Dès réception du virement, le bon de souscription vous sera retourné par mail validé ainsi qu'un bordereau d'ordre de mouvement extrait du site Axiocap de infogreffe.

NUMERO 128	DESIGNATION DE LA SOCIETE Société coopérative d'intérêt collectif agricole à forme de S.A.S. à capital variable TURBO CE 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS FRANCE 828275602 PARIS	CODE
ORDRE DE MOUVEMENT <i>de valeurs mobilières non admises sur un marché réglementé ni inscrites chez un intermédiaire habilité participant à un système de règlement et de livraison</i>		
NATURE DE TITRES PART A	JOUISSANCE 	
NATURE DU MOUVEMENT souscription		
QUANTITE un	1	
TITULAIRE		
N° de compte attribué par l'émetteur :		
Nom et Prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Administrateur des Titres (s'il y a lieu) :		
Demande la réalisation du Mouvement ci-dessus désigné.		
BÉNÉFICIAIRE		
N° de compte attribué par l'émetteur :	40	
Nom et Prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Administrateur des Titres (s'il y a lieu) :		
DATE D'INSCRIPTION AU COMPTE CONVENUE PAR LES PARTIES		
Date à laquelle les parties ont convenu que le mouvement doit être inscrit dans la comptabilité des titres de l'émetteur : 23 janvier 2024		
VISA DE L'EMETTEUR		
NOTIFICATION REÇUE		
Le 8 avril 2024		
INSCRIPTION AU COMPTE DU BENEFICIAIRE		
Le 23 janvier 2024		
ORDRE EMIS :		
À PARIS Le 8 avril 2024		
Signature du titulaire :		
(1) _____		
Signature du bénéficiaire :		

(1). Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour transfert de [lettres] [(chiffres)] actions de la société [nom] ».

Co-produisons notre alimentation de demain !

Turbo Cereal France

4 place de l'opéra
75002 Paris - France

2 rue Lucien Delval
02420 Lehaucourt - France

Interlocuteurs:

Flavie et Marcel Turbaux
Sylvie Landsherre
contact@turbocereal.io
+33 3 23 51 41 84

Site internet : turbocereal.io